

## NANTES MÉTROPOLÉ - COMMUNE DES SORINIÈRES

### LA DESIRÉE

#### AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC ET D’AFFICHAGE DE DELIBERATION relatif à la mise à l’étude du site

Par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé la mise à l’étude du site de La Désirée aux Sorinières en vue de son aménagement en parc d’activités économiques . Conformément à l’article L. 103-3 du code de l’urbanisme, une concertation préalable est organisée.

La **délibération est affichée** pendant un mois du 24 novembre au 27 décembre 2021 inclus dans les lieux suivants :

- Siège de Nantes Métropole - 2, cours du Champ-de-Mars à Nantes

- Site internet de Nantes Métropole :

[https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/  
concertation-projet](https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/concertation-projet)

- Mairie des Sorinières - 49 rue Georges Clemenceau aux Sorinières

- Pôle Loire Sèvre et Vignoble - 6 rue Marie Curie à Vertou

Le **public peut accéder au dossier et déposer ses observations et propositions** à compter du 17 novembre 2021 pendant toute la durée du projet jusqu’à la détermination des modes opératoires de l’opération d’aménagement.

- dans un registre au format papier à la mairie des Sorinières *de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- dans un registre au format papier au pôle Loire Sèvre Vignoble *de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- dans un registre numérique à l’adresse suivante :  
<http://www.concertation-la-desiree-aux-sorinieres.fr/>